

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 25 mars 2008, à 18 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Denis Laître, Jean-Marc Rochon, Guy Leclair, Robert Savard, Jean-Jacques Leduc, Jacques Smith, Pierre-Paul Messier et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant la totalité des membres du conseil.

Sont également présents M. Pierre Chevrier, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte.

M. le maire Denis Lapointe invite les membres du conseil à prendre connaissance des points pour lesquels avis de convocation fut donné et dûment signifié à chacun, conformément à la loi.

2008-03-182 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 1099-83 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1099 CONCERNANT LE ZONAGE DE L'ANCIENNE VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD AFIN DE CRÉER LA ZONE H-219A À MÊME LA ZONE P-219 ET DE PRESCRIRE LES USAGES ET NORMES POUR CETTE NOUVELLE ZONE

ATTENDU QU'une copie du Règlement 1099-83 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
 appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
 et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 1099-83 modifiant le Règlement 1099 concernant le zonage de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield afin de créer la zone H-219A à même la zone P-219 et de prescrire les usages et normes pour cette nouvelle zone.

ADOPTÉ

2008-03-183 VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 1578 SITUÉ BOULEVARD DES ÉRABLES DANS LE PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE PERRON À LA COMPAGNIE GESTION YVAN LECOMPTE INC.

VU la recommandation du directeur au développement et adjoint au directeur général relative à la vente d'une partie du lot 1578 situé boulevard des Érables dans le parc industriel et portuaire Perron à la compagnie Gestion Yvan Lecompte inc. ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Guy Leclair,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte l'offre d'achat soumise par la compagnie Gestion Yvan Lecompte inc. et convienne de vendre à ladite compagnie une partie du lot 1578 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, lot situé boulevard des Érables dans le parc industriel et portuaire Perron, d'une superficie approximative de 5 393,9 mètres carrés, à 3,23 \$ le mètre carré, pour un montant minimal de 17 418,42 \$, selon les conditions inscrites dans ladite offre d'achat ;

QUE le conseil municipal mandate M. Michel Caza, arpenteur-géomètre de la firme Caza, Lemieux SENC, pour réaliser les travaux d'arpentage nécessaires à la vente ;

QUE les frais afférents à cette transaction soient assumés par la compagnie Gestion Yvan Lecompte inc. ;

QUE le montant de ladite vente soit déposé dans le fonds industriel de la municipalité ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'offre d'achat et tout acte relatif à la présente, incluant les actes de servitude à cet égard, le cas échéant, devant M^e Gilles Marois, notaire.

ADOPTÉ

2008-03-184 DÉMISSION D'UN CHEF AUX OPÉRATIONS AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

VU la lettre de démission formulée par M. Yves Gaumond, chef aux opérations au Service de sécurité incendie ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la démission formulée par M. Yves Gaumond au poste de chef aux opérations au Service de sécurité incendie, celle-ci étant effective à compter de la fin de son quart de travail du 23 mars 2008.

ADOPTÉ

2008-03-185 APPEL D'OFFRES 2008-02 : SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR UNE ÉTUDE PRÉLIMINAIRE DANS LE CADRE DE LA RÉHABILITATION ET LA MODERNISATION DES OUVRAGES DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Suite à l'appel d'offres 2008-02 relatif aux services professionnels d'ingénierie pour une étude préliminaire dans le cadre de la réhabilitation et la modernisation des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées, la soumission suivante est déposée devant ce conseil, laquelle soumission a obtenu le meilleur pointage :

Consortium AXOR/SM

286 702,50 \$

VU la recommandation du coordonnateur à l'ingénierie au Service de la gestion du territoire d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme d'ingénieurs Consortium AXOR/SM ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la firme d'ingénieurs Consortium AXOR/SM un contrat pour les services professionnels d'ingénierie dans le cadre des travaux de réhabilitation et de modernisation des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées, pour un montant de 286 702,50 \$, taxes comprises, selon les termes et conditions énoncés à sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2008-02.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette période de questions.

2008-03-186 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 18 h 15, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lève la séance spéciale du 25 mars 2008.

ADOPTÉ

Denis Lapointe, maire

Alain Gagnon, greffier